

**SARPOURENX**

Date convocation le 27
mars 2026

Affichée le 27 mars 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Pouvoirs : 1

Votants : 11

Délibération n° 14 du 02 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Jean-Jacques LASCABES, Maire.

Présents : Laëtitia BÉROUS, Alexandre BETAT, Jessica GENIER, Christophe GUIRY, Marc LAFITTE, Geneviève LASCABES, Pascal MORENY, Yves PEYRÉ, Caroline RAUZET.

Excusés/absents : Juana REYGASSE

Formant la majorité des membres en exercice. Madame Geneviève LASCABES a été élue secrétaire.

Objet : Création des commissions et nomination des membres

Monsieur Le Maire expose qu'en application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Le Maire est le président de droit de toutes ces commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi le Maire propose de créer cinq commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil.

- 1- Commission Information- Communication : diffusion des actualités communales ou tout autre sujet qui serait bon de mettre à la connaissance des administrés via divers moyens de communication (site internet, newsletter, bulletin municipal, réseaux sociaux)
- 2- Commission Animation : organisation de différentes manifestations envers toutes les catégories d'âges (repas, fêtes, spectacles)
- 3- Commission Aides Sociales : traitement des dossiers relevant des affaires sociales, des seniors, de la petite enfance, du handicap, de l'économie solidaire et de la santé.
- 4- Commission Finances : traitement des dossiers relatifs aux finances de la commune : achat et commande publique, budget et fiscalité.
- 5- Commission Petits Travaux : réalisation de petits travaux au sein de la commune (peinture, nettoyage...)

Le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, chaque membre pouvant faire partie de une à cinq commissions.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE la création des cinq commissions suivantes :

- Commission Information - Communication
- Commission Animation
- Commission Aides Sociales
- Commission Finances
- Commission Petits Travaux

FIXE un nombre d'élus variable, chaque membre pouvant faire partie de une à quatre commissions.

PROCÈDE après appel à candidatures, considèrent la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et après en avoir décidé à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, à la désignation des membres au sein des commissions suivantes :

- Commission Information - Communication
 - Caroline RAUZET
 - Marc LAFITTE
 - Yves PEYRÉ
 - Geneviève LASCABES
 - Alexandre BETAT
- Commission Animation
 - Alexandre BETAT
 - Yves PEYRÉ
 - Geneviève LASCABES
 - Jessica GENIER
- Commission Aides Sociales
 - Juana REYGASSE
 - Jessica GENIER
 - Laëtitia BÉROUS
 - Caroline RAUZET
 - Pascal MORENY
- Commission Finances
 - Marc LAFITTE
 - Caroline RAUZET
 - Alexandre BETAT
 - Geneviève LASCABES
- Commission Petits Travaux
 - Alexandre BETAT
 - Pascal MORENY
 - Yves PEYRÉ
 - Christophe GUIRY

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit

Le Maire,
Jean-Jacques LASCABES.

